



Protection subsidiaire etat civile

Par **alymed**, le **15/10/2008** à **12:17**

Bonjour

une fois j'etais admis au benifice de la protection subsidiaire l'ofpra m'a envoy  un formulaire d'etat civile a remplir

QUESTIONS;

-Est ce que c'est L'OFPRA qui va me delivrer mon etat civile acte de naissance carnet de famille.....(si oui dans combien de temps?)ou il faut que je m'adresse a mon pays d'origine?

-Schant que je suis benificieur de la protection subsidiaire peux-je demander a mon consulat la delivrence d' un passeport ?

si oui puis je me rendre avec a mon pays pour passer des vacance?

-Pour le renouvellement de mon titre de sejour comment  a ce passe(piece a fournir)?

MERCI DE ME REPONDRE SVP

COORDIALEMENT

Par **avocat droit public**, le **21/10/2008**   **23:36**

L'OFPRA devient votre seul interlocuteur.

Non vous ne pouvez pas retourner dans votre pays vu que vous  tes cens  y  tre pers cut .

Si vous vous y rendez, vous perdrez la protection subsidiaire ainsi que votre titre de s jour.

Par **lili691**, le **19/07/2011**   **22:42**

il existe 2 types de protection subsidiaire : type 1, la personne est pers cut e dans son pays

mais à un degré moindre qu'un réfugié, par contre la personne ne peut se rendre dans son pays et il est impossible qu'elle obtienne un passeport par ces autorités (la préfecture lui délivrera un titre de voyage avec noté dessus le pays exclu).exceptionnellement aussi la préfecture peut delivrer un "laisser passer "pour se rendre dans le pays exclu mais il est très difficile de l'obtenir.

type 2 persécution dans son pays mais la personne peut obtenir un passeport par ces autorités et donc semble t-il voyager à ses risques et perils dans son pays mais effectivement si l'opfra vient à le savoir ta protection pourra peut etre retirée ainsi que ton titre de séjour enfin mois je te le déconseille fortement.

Par alicehaisam, le 15/05/2014 à 13:41

Bonjour, j aurais besoin de plus de renseignement svp, est ce que ça veut dire que la préfecture peut délivrer un passeport a une personne qui ne bénéficie que d une protection subsidiaire.

comment avoir une protection subsidiaire deuxième type .

merci de me renseigner s il vous plait le plus rapidement possible.